AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C2457
AV1585

10 juillet 2020

Déclaration d'intention (article 231-47 du règlement général)

INGENICO

(Euronext Paris)

Complément à D&I 220C2449 du 10 juillet 2020

La société Syquant Capital a effectué la déclaration d'intention suivante :

« Syquant Capital, en sa qualité de gestionnaire des fonds Helium Fund, Helium Opportunités, Helium Performance, Helium Sélection et Helium Invest, déclare :
(i) agir pour le seul compte de ses fonds et ne pas agir de concert avec un tiers ;
(ii) avoir l'intention de poursuivre ses acquisitions de titres (actions et « océanes »), en fonction des opportunités de marché;
(iii) avoir à ce jour l'intention d'apporter les actions et les « océanes » détenues par ses fonds à l'offre. Syquant Capital se réserve toutefois le droit de changer cette intention à tout moment jusqu'à la clôture de l'offre ou de l'offre réouverte, en fonction de l'évolution de l'environnement économique, des conditions de marché, des perspectives économiques des sociétés INGENICO et Worldline, et plus généralement si cela venait à ne plus être dans l'intérêt économique des porteurs de parts de ses fonds. »
